

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 3 novembre 2015, à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment portant l'adresse 44, rue de l'Orée-du-Bois Ouest de façon à :

- Permettre de déroger à l'obligation de respecter l'harmonie architecturale des revêtements des toitures, tel que l'exige l'article 156 du Règlement de zonage 1700.

Lors de cette séance du mardi 3 novembre 2015 à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 14 octobre 2015

Caroline Fiset, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement